



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 11 juillet à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 057 918 situé sur la rue Principale.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la marge latérale minimale adjacente à l'implantation d'un spa sur le lot 6 057 918 :

- Permettre l'installation d'un spa à 0,60 m de la ligne de terrain alors que la réglementation applicable en vigueur prescrit une marge de 2,5 m soit un empiètement de 1,9 m.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 15 juin 2023.

Oleg V. Lascov 
Directeur général et greffier-trésorier